

Le 9 mai 2018

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville, le 9 mai 2018, à 16 h sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	849	1	Yves Boissonneault	Présent
Laurierville	1 390	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 679	2	Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	730	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 712	2	Isabelle Labranche Maire suppléante	Présente
St-Ferdinand	2 073	2	Yves Charlebois	Présent
St-Pierre-Baptiste	521	1	Donald Lamontagne	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	673	1	Marie-Claude Chouinard	Présente
Ville de Plessisville	6 651	5	Mario Fortin	Présent
Ville de Princeville	6 065	5	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	457	1	Éric Chartier	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Sont également présents Messieurs Rick Lavergne, directeur général et secrétaire-trésorier et Raphaël Teyssier, directeur des opérations et des communications.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 11 avril 2018
- 5.0 Suivi du procès-verbal

Le 9 mai 2018

- 6.0 Administratif :
 - 6.1 Adoption du protocole d'intervention des services d'urgence en milieu isolé (PISUMI)
 - 6.2 Entente en matière d'entraide lors d'un incendie entre la MRC de L'Érable et la MRC de Bécancour – Autorisation de signature
 - 6.3 Refinancement du règlement d'emprunt n° 328 – Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 173 000 \$
 - 6.4 Refinancement du règlement d'emprunt n° 328 – Résolution d'adjudication des billets
 - 6.5 Regroupements d'achats en assurances collectives – Solution UMQ
 - 6.6 Demande d'aide financière dans le cadre de l'EPRT – Autorisation de signature
 - 6.7 Dépôt d'un avis de motion et présentation d'un projet de règlement sur la gestion contractuelle
 - 6.8 PADF 2017 – 2018 – Adoption du rapport annuel et des états financiers
 - 6.9 Promotion de deux pompiers
 - 6.10 Démission de deux pompiers
 - 6.11 Embauche d'un pompier
 - 6.12 Nomination d'un adjoint à l'inspecteur régional des carrières et sablières de la MRC de L'Érable
 - 6.13 Nomination d'un adjoint au gestionnaire des cours d'eau de la MRC de L'Érable
 - 6.14 Entretien et aménagement des cours d'eau – Tarification des entrepreneurs
- 7.0 Aménagement :
 - 7.1 Projet de résidence liée à l'agriculture à temps partiel (article 59 LPTAA) – Ferme Laval Fortier (St-Ferdinand)
 - 7.2 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de Laurierville (règl. n° 2018-05)
- 8.0 Financier:
 - 8.1 Rapport des déboursés
 - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
 - 8.3 Prévision d'une délégation

Le 9 mai 2018

9.0 Correspondance

10.0 Varia :

10.1 Chemin des Artisans – Demande de contribution financière

11.0 Période de questions

Intervertir les
points à l'ordre
du jour

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour.

A.R.-05-18-14476

ADOPTÉ

Ordre du jour

Il est proposé par M. le conseiller Éric Chartier, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés, en ajoutant au varia le point suivant :

A.R.-05-18-14477

- Chemin des Artisans – Demande de contribution financière

et en retirant de l'ordre du jour le point 7.2 :

- Projet de résidence liée à l'agriculture à temps partiel (article 59 LPTAA) – Ferme Jean-Rock Garneau (Princeville)

ADOPTÉ

Procès-verbal

Il est proposé M. le conseiller Yves Boissonneault, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière 11 avril 2018 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

A.R.-05-18-14478

ADOPTÉ

Suivi du
procès-verbal

Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Administratif :
Adoption du
PISUMI

Il est proposé par M. le conseiller Donald Lamontagne, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le Protocole d'intervention des services d'urgence en milieu isolé (PISUMI) tel que présenté.

A.R.-05-18-14479

ADOPTÉ

Entente en matière
d'entraide lors
d'un incendie

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet et le directeur général à signer l'entente en matière d'entraide lors d'un incendie à intervenir entre la MRC de L'Érable et la MRC de Bécancour.

Le 9 mai 2018

entre la MRC
de L'Érable et
la MRC de
Bécancour
Autorisation de
signature
A.R.-05-18-14480

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Refinancement
du règlement
d'emprunt
n° 328 –
Concordance
relativement à
un emprunt
au montant
173 000 \$
A.R.-05 18-14481

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité régionale de comté de L'Érable souhaite emprunter par billet un montant total de 173 000 \$ qui sera réalisé le 15 mai 2018, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
328	173 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence :

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Béard, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 mai 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mai et le 15 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le préfet et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019	32 300 \$
2020	33 400 \$
2021	34 600 \$
2022	35 700 \$
2023	37 000 \$(à payer en 2023)
2023	0 \$ (à renouveler)

Le 9 mai 2018

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie, relativement au règlement d'emprunt numéro 328.

ADOPTÉ

Refinancement
du règlement
d'emprunt
n° 328 –
Adjudication
des billets
A.R.-05-18-14482

Date d'ouverture :	9 mai 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,7924 %
Montant :	173 000 \$	Date d'émission :	15 mai 2018

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté de L'Érable a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 mai 2018, au montant de 173 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

32 300 \$	2,25000 %	2019
33 400 \$	2,50000 %	2020
34 600 \$	2,70000 %	2021
35 700 \$	2,85000 %	2022
37 000 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,00200

Coût réel : 3,48780 %

11064

Le 9 mai 2018

2 - CAISSE DESJARDINS DE L'ERABLE

32 300 \$	3,72000 %	2019
33 400 \$	3,72000 %	2020
34 600 \$	3,72000 %	2021
35 700 \$	3,72000 %	2022
37 000 \$	3,72000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,72000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

32 300 \$	4,10000 %	2019
33 400 \$	4,10000 %	2020
34 600 \$	4,10000 %	2021
35 700 \$	4,10000 %	2022
37 000 \$	4,10000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,10000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. le conseiller Donald Lamontagne, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité régionale de comté de L'Érable accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 15 mai 2018 au montant de 173 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 328. Ces billets sont émis au prix de 98,00200 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Le 9 mai 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie, relativement au règlement d'emprunt numéro 328.

ADOPTÉ

Regroupements
d'achats en
assurances
collectives
A.R.-05-18-14483

ATTENDU QUE conformément au *Code municipal* et à la Solution UMQ, le conseil de la MRC de L'Érable souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés pour la période 2019-2024;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat - Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable souhaite confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette Actuaires inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE le conseil de la MRC confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés;

Le 9 mai 2018

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - soit d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la période 2019-2024;

QUE la MRC de L'Érable mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la MRC de L'Érable s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la MRC durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire Inc., dont la MRC joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

QUE la MRC de L'Érable s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant;

QUE la MRC de L'Érable accepte qu'une municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, en autant que ladite municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjudgé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

ADOPTÉ

Demande d'aide financière dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en	ATTENDU QUE la MRC fait partie de l'Entente de partenariat régional en tourisme;
	ATTENDU QUE la MRC souhaite déposer une demande d'aide financière à l'Association touristique régionale Centre-du-Québec pour la réalisation d'un projet au Parc régional des Grandes-Coulées;

Le 9 mai 2018

tourisme - ATTENDU QUE le projet consiste en la construction d'un nouveau chalet locatif
Autorisation sur pilotis, de l'aménagement de sentiers de fatbike et d'acquisition de fatbikes, de
de signature même que l'ajout de services de pêche guidé sur la rivière au Parc régional des Grandes-
A.R.-05-18-14484 Coulées;

ATTENDU QUE la MRC s'engage à entretenir le site et les installations à des fins
touristiques pour une période de dix ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard
appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général de la MRC à signer le
formulaire de demande d'aide financière et le plan d'affaire qui s'y rattache.

ADOPTÉ

Avis de motion - Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller Yves
Règlement Boissonneault, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente sera déposé pour
sur la gestion adoption un règlement sur la gestion contractuelle. Un projet de ce règlement est
contractuelle également présenté et déposé.

PADF 2017 – 2018 ATTENDU QUE le rapport annuel et les états financiers déposés à la présente
Adoption du séance est conforme aux activités prévues au plan d'action 2017 - 2018 pour la mise en
rapport annuel œuvre du PADF;

et des états financiers EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé
A.R.-05-18-14485 et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Érable adopte le rapport annuel 2017 – 2018, les
états financiers 2016 – 2017, ainsi que les états financiers 2017 – 2018 du Programme
d'aménagement durable des forêts pour la région Centre-du-Québec et le transmette à
Mme Cécile Tremblay, directrice générale du secteur central du ministère des Forêts, de
la Faune et des Parcs.

ADOPTÉ

Promotion de Il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à
deux pompiers l'unanimité de procéder à la promotion des pompiers suivants :

A.R.-05-18-14486

- M. Mathieu Blondeau, de la caserne 13, qui passera de pompier à lieutenant, et
ce rétroactivement au 18 avril dernier, sujet à une probation d'un (1) an;

Le 9 mai 2018

- M. Paul-André Fortier, de la caserne 45, qui passera de pompier à lieutenant, et ce rétroactivement au 17 avril dernier, sujet à une probation d'un (1) an.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Démission de deux pompiers
A.R.-05-18-14487

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter et de confirmer la démission des pompiers suivants :

- Monsieur Jean-François De La Rosa Boivin, pompier à la caserne 45, en date du 3 avril 2018.
- Monsieur Yvan Rousseau, pompier à la caserne 72, également en date du 3 avril 2018

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Embauche d'un pompier
A.R.-05-18-14488

Il est proposé par M. le conseiller Donald Lamontagne, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de M. Rémi Carrier, à titre d'apprenti-pompier pour la caserne 13.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Nomination d'un adjoint à l'inspecteur régional des carrières et

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a procédé à l'embauche de M. Jonathan Daigle comme technicien en environnement par sa résolution numéro C.A.-04-18-14426 ;

ATTENDU QUE M. Jonathan Daigle aura pour mandat d'aider l'inspecteur régional des carrières et sablières dans l'application du règlement numéro 297 et ses

Le 9 mai 2018

sablières de la modifications portant sur la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à
MRC de L'Érable l'entretien des certaines voies publiques sur le territoire de la MRC de L'Érable ;
A.R.-05-18-14489

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable nomme M. Jonathan Daigle comme inspecteur régional des carrières et sablières adjoint pour l'application du règlement 297 et ses modifications, portant sur la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien des certaines voies publiques sur le territoire de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Nomination ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a procédé à l'embauche de M. Jonathan Daigle
d'un adjoint comme technicien en environnement par sa résolution numéro C.A.-04-18-14426 ;
au gestionnaire

des cours d'eau ATTENDU QUE M. Jonathan Daigle aura pour mandat d'aider le gestionnaire des
de la MRC de cours d'eau dans l'application des articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences
L'Érable municipales et du règlement numéro 346 régissant les matières relatives à l'écoulement
A.R.-05-18-14490 des eaux des cours d'eau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable nomme M. Jonathan Daigle comme gestionnaire des cours d'eau adjoint pour l'application des articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales et du règlement numéro 346 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sur le territoire de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Entretien et ATTENDU QUE la MRC de L'Érable procèdera à des travaux d'entretien et
aménagement d'aménagement de cours d'eau en 2018 ;

Le 9 mai 2018

des cours d'eau -
Tarification des
entrepreneurs
A.R.-05-18-14491

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable désire simplifier la procédure d'adjudication des contrats avec les entrepreneurs en excavation ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable procédera par invitation de gré à gré avec les différents entrepreneurs et ce en respect avec la Politique de gestion contractuelle ;

ATTENDU QUE les entrepreneurs ont été invités à déposer leurs tarifs horaires de leurs différentes machineries lourdes ;

ATTENDU QUE le gestionnaire des cours d'eau a reçu les tarifs horaires des machineries lourdes des entrepreneurs intéressés à réaliser des travaux d'aménagement et d'entretien de cours d'eau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Yves Boissonneault, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable accepte la liste des entrepreneurs qui ont soumis leur tarification horaire pour leurs différentes machineries lourdes avant 10 h le 27 avril 2018, savoir :

A. Grégoire et Fils Ltée	Excavation Terrassement Jean-Philippe Nault
Excavation Bois-Francs inc.	Excavations Roland Laquerre inc.
Excavation Gilles Champagne 9057-6687 Québec inc.	Transport Jean-Guy Breton inc.
Excavation Jean-Claude Lizotte inc.	Excavation Denis Fortier inc
Excavation Marcel Paradis inc.	Excavation – Travaux forestiers Réal Bédard inc.
Excavations et transports Maggy Beaudet inc.	Excavation Gravière Lamontagne inc.

QUE le gestionnaire des cours d'eau est autorisé à choisir parmi les entrepreneurs faisant partie de cette liste, pour l'octroi des contrats d'entretien et d'aménagement de cours d'eau qui se dérouleront en 2018.

ADOPTÉ

Le 9 mai 2018

Projet de résidence liée à l'agriculture à temps partiel - (Article 59 LPTAA) – Ferme Laval Fortier (St-Ferdinand) A.R.-05-18-14492

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a obtenu une décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 6 février 2017 relativement à sa demande à portée collective (article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, ou LPTAA, décision # 373898) ;

ATTENDU QUE cette décision permet à la MRC de L'Érable d'étudier, par le biais de son Comité régional agricole, puis d'appuyer, par le présent conseil, tout projet de construction résidentielle en zone agricole qui satisfait à des conditions inhérentes à ladite décision, dont l'une d'elle est la mise en œuvre d'un projet agricole minimalement à temps partiel ;

ATTENDU QU'à sa rencontre du 2 mai 2018 le Comité régional agricole de la MRC de L'Érable (CRA) a analysé le projet de ferme Laval Fortier de Saint-Ferdinand, lequel projet peut être résumé de la façon suivante :

L'entité foncière est localisée à l'est de la route 165 mais au nord du chemin Gosford, sur les lots 667-P, 668-P et 670-P (canton d'Halifax), accessibles par la route Turgeon, et est d'une superficie de 28,91 ha ;

L'habitation à implanter se ferait sur une parcelle de 11 hectares ;

Le projet en est un de nature acéricole. Il vise la production acéricole mais également la transformation, dans le domaine biologique ;

Il est déjà en exploitation, cette dernière étant certifiée ;

Le lot est situé dans le secteur de type 3 (10 ha et plus) de la décision de la CPTAQ et il est situé dans l'affectation agrotouristique au SADR de la MRC ;

ATTENDU QUE suite à ladite rencontre, après étude et analyse, le CRA de L'Érable recommande au présent conseil d'appuyer le projet de ferme Laval Fortier ;

ATTENDU QUE la demande à portée collective de la MRC de L'Érable est une des actions mises en place afin de permettre un renouveau dans l'occupation de la zone

Le 9 mai 2018

agricole de la MRC afin de permettre aux communautés locales et rurales une dynamisation de leurs milieux notamment par l'arrivée structurante de nouveaux occupants ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Yves Charlebois, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable appuie le projet de résidence liée à un projet agricole à temps partiel dont les lots visés par le projet sont les lots 667-P, 668-P et 670-P (canton d'Halifax), sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand ;

QUE cette résolution soit acheminée à la municipalité de Saint-Ferdinand pour que le Comité consultatif d'urbanisme puisse l'étudier puis formuler sa recommandation.

ADOPTÉ

Réglementation
d'urbanisme de
municipalité de
Laurierville
A.R.-05-18-14493

ATTENDU QUE la municipalité de Laurierville a adopté le règlement no 2018-05 modifiant le règlement de zonage no 2016-08 à sa séance régulière du 7 mai 2018 tel la que le prévoit les processus établis dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et que ledit règlement vise tout particulièrement à remplacer l'usage possible dans la zone C/I-3 ainsi qu'ajouter les habitations bi-familiales dans la zone R-6 ;

ATTENDU QUE de manière plus spécifique les modifications proposées sont les suivantes :

- L'usage « Vente au détail de pièces usagées d'équipements lourds et de pièces usagées de véhicules lourds » est remplacé par l'usage « Industrie de produits en caoutchouc » ;
- La grille des spécifications de la zone C/I-3, sous l'item de des usages spécifiquement permis, les mots suivants sont ajoutés : « Entreprise de recyclage de copeaux de caoutchouc d'une grosseur nominale de 2 pouces, en produits finis » ;
- L'autorisation de l'étalage extérieur dans ladite zone mais également l'interdiction d'entreposage de pneu entier, de carcasse de pneu ou morceaux de pneu d'une grosseur nominale de plus de pouces dans la zone visée ;

Le 9 mai 2018

- L'introduction des exigences pour les industries lourdes ;
- L'ajout de l'usage habitation bi et tri-familiale dans la zone R-6 ;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable doit analyser et se prononcer sur la conformité de ce règlement face au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable (SADR), incluant ses orientations et objectifs, son document complémentaire et ses mesures de contrôle intérimaire, le cas échéant, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de L'Érable a reçu l'avis de l'aménagiste de la MRC, M. Carl Plante, sur la conformité du règlement face au contenu du SADR, et que M. Plante a émis un avis à l'effet que le règlement est conforme ;

ATTENDU QUE les éléments prépondérants dans l'analyse de la conformité peuvent être résumés par les suivants :

- La zone industrielle visée est localisée dans l'affectation « Urbaine » au SADR, cette affectation donnant généralement une forte latitude aux municipalités dans leur choix d'aménagement, sauf dans des cas ciblés de zones résidentielles mises en réserve, de parcs industriels identifiés, de certains espaces commerciaux et routiers, de certaines contraintes environnementales, d'aménagements prioritaires ainsi que d'arrondissements patrimoniaux ;
- Les usages industriels ne sont pas interdits dans cette zone, il s'agit d'ailleurs de la vocation qui était donné à l'origine suite à l'exclusion de la zone agricole de ce secteur ;
- L'entreposage extérieur sera encadré par la municipalité, et ne l'est pas spécifiquement traité au SADR ;
- Les contraintes de cohabitation seront encadrés tel que prévu dans la classe industrielle visée par la modification réglementaire ;
- Quant au volet résidentiel du règlement l'ajout d'une classe résidentiel est possible ;

Le 9 mai 2018

ATTENDU QUE malgré les éléments favorables au projet, M. Plante souligne néanmoins les éléments suivants :

- la zone industrielle visée est potentiellement affectée à sa limite nord par la zone inondable de la rivière Barbue ;
- l'environnement immédiat entourant la zone est une zone agricole dynamique ;
- le site visé n'est pas desservi en services municipaux de la même manière que les espaces industriels à l'intérieur de la plupart des périmètres urbains (égouts, aqueduc) ;
- l'aménagement d'un écran visuel, prévu à l'origine de l'exclusion, devrait être envisagé ;
- concernant le volet résidentiel du règlement, aucun commentaire particulier n'est émis ;

ATTENDU QU'après avoir pris en considération les différents éléments de contenu du règlement, le conseil est d'avis qu'il respecte les objectifs, orientations et contenu général du SADR ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC approuve et déclare conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable (SADR), incluant son document complémentaire, le règlement no 2018-05 de la municipalité de Laurierville modifiant le règlement 2016-08 sur le zonage, lequel vise principalement des modifications sur l'usage industriel permis et son encadrement dans la zone C/I-3 ainsi que l'ajout d'une classe résidentielle dans la zone R-6 ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Le 9 mai 2018

Financier : Il est proposé par M. le conseiller Mario Fortin, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:
Rapport des déboursés
A.R.-05-18-14494

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
180260	Parc linéaire des Bois-Francis (versement Route verte et quotes-parts)	51 290,00
180261	Mont Apic inc. (quotes-parts)	18 232,00
180262	Déneigement N.S. Paradis (transport neige)	770,34
180263	Transport Martineau & Fils (paiement partiel travaux forestiers)	34 492,50
180264	Exposimage (formation, accompagnement)	6 009,18
180265	Nathalie Richard (remboursement taxes)	215,83
180266	Centre de services partagés du QC (mise à jour)	109,68
180267	Wood Wyant (produits entretien)	298,78
180268	Les Editions Yvon Blais (renouvellement abonnement)	351,75
180269	Autobus des Appalaches inc. (entente)	3 552,14
180270	L'Immobilière (gestion du rôle)	4 139,10
180271	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 693,00
180272	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	4 543,50
180273	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	2 640,00
180274	Simon Houle, Consultant (honoraires)	840,00
180275	APRQ (adhésion, AGA)	396,66
180276	Nathaniel Lorrain enr. (entretien Carrefour)	873,81
180277	SBK Télécom (frais mensuels)	3 049,86
180278	Cégep de Trois-Rivières (formation)	2 184,52
180279	Autobus Bourassa (entente)	15 907,61
180280	CERIU (cotisation annuelle)	770,33
180281	FQM (3e rendez-vous)	224,20
180282	Municipalité de St-Ferdinand (remboursement taxes)	849,24
180283	AFBF (mandat Journée forestière)	10 347,75
180284	Bâti-Consult (formation)	459,90
180285	Boucherie Thibault (repas)	182,35
180286	Francotyp-Postalia (location timbreuse)	55,01
180287	La Capitale ass. (assurance collective mars avril)	28 306,23
180288	AGRCQ (adhésion)	172,46
180289	Festival de L'Érable (table 5 à 7)	350,00
180290	La Petite Gamelle (repas)	306,40
180291	A à Z Communications Évènements (divers ferme 59)	3 981,01
180292	IciMédias (offre emploi)	1 068,12
180293	Coop IGA (divers)	185,76
180294	SOPFEU (cotisation)	314,30
180295	Stéphanie Gagnon (vitrine bistro)	18,75
180296	M'Latelier de couture (vitrine bistro)	28,00

11076

Le 9 mai 2018

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
180297	Point de Victoire (animation)	960,04
180298	Vivaco (divers)	26,93
180311	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 274,00
180312	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	3 642,00
180313	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	1 918,50
180314	ADGMRCQ (adhésion et assurance)	830,13
180315	Goforest (travaux forestiers)	9 682,18
180316	COMBEQ (congrès)	689,85
180317	BuroPro (fournitures de bureau)	886,57
180318	Mégaburo (fournitures de bureau, lecture compteur)	1 053,38
180319	Verger des Bois-Francis (divers)	57,50
180320	Buffet Traiteur O'Mamie (repas activité mentor)	1 207,24
180321	La Vitrine Gourmande (repas DG MRC)	135,45
180322	Martin Laflamme (café)	237,65
180323	Buanderie Lou-Forme (location nappes)	24,14
180324	ORAPÉ (billets)	140,00
180325	Sogetel (frais fibre optique)	8 040,00
180326	Vertisoft (portables, disque dur, mise à jour)	7 806,16
180327	Imprimerie Fillion enr. (enveloppes, accroche-porte, posters)	1 611,95
180328	Palme Québec (formation)	516,24
180329	SOPFIM (cotisation spéciale)	7,02
180330	CCIBFE (commandite Panthéon)	3 276,79
180331	ATCRQ (adhésion)	200,00
180332	Électrocentre 2000 (caméra)	137,96
180333	Autobus Ro-Bo inc. (entente)	5 624,94
180334	CDCÉ (location salle)	55,00
180335	Groupe Conseil CHG SENC. (accompagnement)	3 664,83
180337	Rôtisserie Fusée (repas formation)	186,84
180340	Sylvain Beaudoin (eau)	120,00
180341	Studio KS (bourse œil du mentor)	1 200,00
180342	Voxalik (bourse œil du mentor)	800,00
180343	La Petite Gamelle (bourse œil du mentor)	400,00
180344	Espace Travail (bourse œil du mentor)	600,00
180345	Distillerie Arborescence (bourse œil du mentor)	1 000,00
180346	APSAM (formation)	397,04
180347	Planifaction (formation)	1 379,70
180348	Stéphane Vigneault (honoraires)	288,00
180349	Financière Banque Nationale (intérêts règlement 277)	1 272,28
180350	Municipalité de Villeroy (remboursement taxes)	692,38
180351	Culture Centre-du-Québec (renouvellement)	50,00
180352	Transport Martineau & Fils (paiement partiel travaux forestiers)	37 941,75
180353	CRECQ (forum, adhésion)	160,00
180354	Carrefour Action Municipale et Famille (formation)	494,99

Le 9 mai 2018

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
180355	TVCÉ (capsule vidéo)	201,22
180356	Groupe Conseil MCG (atelier formation)	2 581,19
180357	Déneigement N.S. Paradis (abrasifs)	51,74
180358	ICO Technologies (support annuel)	2 623,73
180359	SNG Environnement inc. (honoraires cours d'eau)	7 783,81
180360	Laurent Ouellet (portrait et photographie)	1 000,00
180361	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 416,00
180362	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	3 557,00
180363	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	<u>2 560,00</u>
Total		<u>321 674,19 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
545875-545978	Paies semaine du 1 ^{er} au 14 avril 2018	67 042,24
546048-546142	Paies semaine du 15 au 28 avril 2018	<u>60 981,69</u>
Total		<u>128 023,93 \$</u>

Transactions
pré-autorisées
et via internet

	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-04-01	Gouv. prov. (DAS)	66 482,14
GWW-04-02	Gouv. féd. (DAS)	24 033,56
GWW-04-03	Gouv. féd. (DAS)	1 629,61
RA-04-01	Desjardins - frais terminal	87,32
RA-04-02	RREMQ	27 935,27
PWW-04-01	Visa DG	98,44
PWW-04-02	Visa général	29,00
PWW-04-03	Visa DGA	780,88
PWW-04-04	Hydro-Québec MRC	2 284,05
PWW-04-05	Promutuel Appalaches	251,79
PWW-04-06	CARRA	371,01
PWW-04-07	Hydro-Québec Carrefour	2 146,94
PWW-04-08	Bell Mobilité - Cellulaire	699,19
PWW-04-09	Pages Jaunes	8,74
PWW-04-10	Bell - Ligne 800	<u>13,74</u>
Total		<u>126 851,68 \$</u>

Le 9 mai 2018

Fonds local d'investissement (FLI)

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
		-
		Total

<u>Transactions pré-autorisées et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
DT-04-01	FLI-18-02-348	15 000,00
DT-04-02	FLI-18-03-352	10 000,00
		Total
		<u>25 000,00 \$</u>

Fonds local de solidarité (FLS)

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
		-
		Total

<u>Transactions pré-autorisées et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
DT-04-01	FLS-18-02-38	14 850,00
DT-04-02	FLS-18-03-41	9 900,00
		Total
		<u>24 750,00 \$</u>

ADOPTÉ

Rapport des déboursés en sécurité incendie A.R.-05-18-14495 Il est proposé par M. le conseiller Éric Chartier, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
180284	Bâti-Consult (formation)	459,90
180293	Coop IGA (divers)	11,49
180298	Vivaco Groupe Coopératif (divers)	215,49
180299	Accessoires d'auto Illimités (divers)	249,87
180300	Groupe CLR (système de communication)	896,81
180301	Électricité d'auto Plessis. (réparations)	864,04
180302	CMP Mayer inc. (bunker)	11 544,35

Le 9 mai 2018

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
180303	Services Techniques Incendies Provincial inc. (calibration)	2 747,90
180304	Info Page (fréquence numérique)	735,17
180305	ACISQ (congrès)	523,14
180306	LAPIQ (cotisation)	100,00
180307	Charest International (frein)	44,99
180308	Atelier Genytech (réparation)	883,88
180309	ENPQ (examen)	5 408,90
180310	Garage Caron & Ass. (essence)	80,00
180336	Thibault & Associés (valve)	99,97
180337	Rôtisserie Fusée (repas intervention)	68,07
180338	Dubois & Frères Ltée (pièce)	7,81
180339	Centre d'extincteur SL (recharges)	<u>2 273,25</u>
Total		<u>27 215,03 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>		<u>Sommes versées</u>
545979-546047	Paies de mars	<u>18 179,10</u>
Total		<u>18 179,10 \$</u>

Transactions
pré-autorisées
et via internet

	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-04-01	Esso	428,85
PWW-04-02	Shell	511,75
PWW-04-03	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	82,15
PWW-04-04	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	82,15
PWW-04-05	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	82,15
PWW-04-06	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	86,41
PWW-04-07	Bell Mobilité -cellulaire	176,81
PWW-04-08	Esso	748,49
PWW-04-09	Sonic	<u>1 692,83</u>
Total		3 891,59 \$

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Le 9 mai 2018

Prévision d'une délégalion
A.R.-05-18-14496

Il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser la délégalion suivante :

<u>Nom</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroit</u>	<u>Dates</u>	<u>Coût</u>
M. Sylvain Labrecque	Assemblée des MRC	Tremblant	6 - 7 juin 2018	185.00 \$

ADOPTÉ

Correspondance : En date du 28 mars 2018, une correspondance du ministère de la Sécurité publique informant la MRC qu'une aide financière maximale de 148 340 \$ est accordée afin de soutenir l'organisation des services d'urgence en milieu isolé sur le territoire. *Cette correspondance est classée.*

En date du 29 mars 2018, une correspondance signée par M. André Fortin, ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, informant la MRC qu'une aide financière de 200 000 \$ sera accordée pour la poursuite du projet de transport collectif. *Cette correspondance est classée.*

Varia :
Chemin des Artisans -
Demande de contribution financière
A.R.-05-18-14497

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de L'Érable accepte la demande de contribution financière au Chemin des Artisans pour un montant de 250 \$ par artisan résidant dans la MRC de L'Érable, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ au total.

ADOPTÉ

Période de question
Aucune question.

Levée de la séance
A.R.-05-18-14498

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier